

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n° : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

### **6.1 GENERALITES**

#### **6.1.1 OBJET DU MARCHE**

Le présent document a pour objet de définir les travaux à exécuter pour la mise en oeuvre de **MENUISERIES INTERIEURES BOIS** afin de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition sans restriction ni réserve.

L'opération concernée par le présent lot est :

**EXTENSION DE LA MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE.**

#### **6.1.2 PROCEDES DE CONSTRUCTION**

Les principes généraux de constitution des éléments sont définis par le présent descriptif et les plans Architecte.

Chaque concurrent devra néanmoins, remettre obligatoirement, avec sa proposition, un dossier descriptif particulier, avec documentation technique et avis technique du CSTB pour les portes présentant des degrés pare-flamme et coupe-feu.

#### **6.1.3 DOCUMENTS TECHNIQUES-NORMES**

Les prescriptions du DTU 36.1 sont applicables aux présents travaux et par voie de conséquence également les normes NF citées dans ce DTU où en annexe de celui-ci.

Les normes applicables seront les suivantes :

- . NFP 33.510 - bois de menuiserie - nature et qualité.
- . NFP 23.301- 23.302-23.303 - portes planes intérieures.
- . NFP 31.002 concernant l'isolation acoustique.
- . NFP 23.401 et 23.402 - huisseries et bâties.
- . NFP 23.502 pour les portes CF/PF  $\frac{1}{2}$  heure.

#### **6.1.4 ETUDES-DESSINS D'EXECUTION**

L'entreprise devra établir les études, calculs, dessins d'exécution et nomenclatures nécessaires qui devront pouvoir être soumis à l'Architecte et au bureau de contrôle.

#### **6.1.5 OBLIGATIONS DU CONSTRUCTEUR**

##### **6.1.5.1 Pendant la période de préparation.**

L'entreprise devra fournir toutes indications utiles pour permettre la mise au point définitive des détails de Gros Oeuvre et menuiseries; ces renseignements seront matérialisés par des croquis où dessins à l'échelle. Elle devra établir les études, calculs, dessins d'exécution et nomenclatures nécessaires suivant disposition des règles en vigueur.

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°6 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

#### **6.1.5.2 Avant début d'exécution.**

L'entreprise devra s'assurer de la conformité des supports des doublages isolants, aux prescriptions et tolérances des DTU :

- . DTU n°20 - maçonnerie - béton armé.
- . DTU n°23.1 - parois et murs en béton banché.

Elle devra en outre s'assurer :

- . de la conformité d'implantation des murs suivant plans Architecte.
- . du respect des points de détails en accord avec les autres entreprises.

Tout début d'exécution, sans réserve de la part du présent lot, équivaut à acceptation et l'entreprise sera tenue pour responsable de toute malfaçon où exécution hors tolérance découverte ultérieurement.

#### **6.1.5.3 Pendant l'exécution.**

L'entreprise devra à ses frais, risques et périls :

- . le chargement, déchargement, montage à pied d'œuvre de tous ses matériaux et matériels.
- . tous dispositifs de protection et de sécurité pour l'exécution de ses travaux.

Elle devra les prestations indispensables au complet et parfait achèvement de ses ouvrages sans qu'elle puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire.

#### **6.1.6 ESSAIS ET CONTROLES**

Tous les essais et contrôles demandés seront à la charge de l'entreprise.

#### **6.1.7 PROCEDES DE CONSTRUCTION**

Les principes généraux de constitution des éléments sont définis par le présent descriptif et les plans Architecte. Chaque concurrent devra néanmoins, remettre obligatoirement, avec sa proposition, un dossier descriptif particulier, avec documentation technique et avis technique du CSTB pour les portes présentant un degré pare-flammes et coupe-feu.

#### **6.1.8 QUALITE DES MATERIAUX**

##### **6.1.8.1 Généralités.**

Tous les ouvrages manufacturés et tous les articles de quincaillerie et serrurerie, devront faire l'objet d'une présentation, sur panoplie, dès le début du chantier.

Après agrément des modèles retenus par l'architecte, les échantillons resteront dans le bureau de chantier où le local réservé à cet effet, jusqu'à la fin des travaux pour servir d'élément de comparaison ; les matériels non conformes aux échantillons retenus, seront remplacés par l'entreprise à ses frais.

Tous les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des normes N.F.

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°6 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

#### **6.1.8.2 Bois de menuiserie**

Les spécifications qualitatives des bois employés seront conformes à celles de la norme N.F.B 52.001; leur classement sera déterminé en fonction de la nature des travaux et de leur mode de finition (faces visibles, peintes, cachées) comme indiqué dans la norme N.F.B 53.510.

##### **1. Sapin du nord rouge :**

Classe B pour les faces peintes, classe C pour les faces cachées selon N.F.B 53.502, provenance Suède, U.R.S.S où Finlande.

Sapin rouge du Nord présentant des cernes étroits et réguliers, d'une épaisseur moyenne égale ou inférieure à 5 mm, conforme aux normes N.F.B 51.003 et 51.013.

##### **2. Bois exotique :**

Essence Sipo où Niangon, de classe A où B suivant finition, dont les accroissements auront une épaisseur moyenne supérieure à 4 mm.

##### **3. Chêne :**

Chêne rouvre où pédonculé, catégorie 1, dont les accroissements présenteront une épaisseur moyenne inférieure à 5 mm. L'Aubier ne sera jamais utilisé.

##### **4. Taux d'humidité des bois :**

En conformité avec la norme N.F.B 53.510, tous les bois seront pour l'usinage amenés à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré :

- . extérieur : humidité inférieure ou égale à 18%.
- . intérieur : humidité inférieure ou égale à 14%.

##### **5. Retractabilité et durabilité des bois :**

Les bois employés devront présenter un très faible coefficient de retractabilité tangentiel. Toutes les précautions seront prise au débit pour limiter le retrait.

Tous les bois de menuiseries utilisés recevront au titre du présent lot, un traitement fongicide, insecticide et hydrofuge, à l'aide d'un où plusieurs produits disposant d'un agrément du C.T.B.

#### **6.1.8.3 Bois agglomérés**

Panneaux de particules de bois agglomérés, de bonne qualité, constitués de copeaux spécialement élaborés, puis encollés au moyen de résines synthétiques thermodurcissables puis polymérisés par pressage à haute température.

Ils devront répondre au critères suivants :

- . taux d'humidité interne équilibré à environ 10%.
- . variations dimensionnelles aussi faibles que possibles.
- . très bonne tenue au vieillissement naturel.

Ces panneaux seront conformes aux spécifications des normes NFB 54.100 et 54.110.

#### **6.1.8.4 Contreplaqués**

Le présent article concerne les différents types de panneaux contreplaqués constitués d'au moins trois plis.

Les panneaux en contreplaqué multiplis d'usage général, seront toujours conformes:

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n° : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

- . à la norme N.F.B 54.155 quant aux spécifications générales de constitution (épaisseur des plis, orientation des fils, humidité).
- . à la norme N.F.B 54.160 quant aux caractéristiques dimensionnelles et tolérances.
- . aux normes N.F.B 54.150 et 54.170 pour les contreplaqués à peindre (Classe B et contre-parement classe C). Sauf indications particulières du chapitre "description des ouvrages", les panneaux contreplaqués, seront toujours, soit de classe A, soit au plus de la classe I, suivant normes N.F.B 54.170, 54.171 et 54.172 en fonction des essences de parement.

#### **6.1.9 TRAITEMENT DES BOIS**

Traitement préventif de marque agréé par le C.T.B approprié à la nature des bois dont les produits seront soumis à l'agrément de l'Architecte et du bureau de contrôle, ne présentant pas d'incompatibilité entre-eux, et permettant l'application de vernis où peinture.

Ces traitements devront être insecticides, fongicides et hydrofuges. L'application se fera au trempé et sera garantie par certificat.

Les traitements des panneaux de particules, des contreplaqués et des vantaux des portes isoplanes seront réalisés en usine.

#### **6.1.10 MISE EN OEUVRE**

La mise en oeuvre sera conforme au D.T.U 36.

L'entrepreneur du présent lot devra fournir à celui du Gros Oeuvre tous les plans de réservations qui lui seront nécessaires. A défaut de les fournir en temps voulu, ces réservations seront exécutées par le Gros Oeuvre aux frais de l'entreprise défaillante.

Les assemblages devront être parfaitement ajustés, chevillés et collés. Il ne sera pas admis de défauts mastiqués.

Les dessins d'exécution avec coupes de tous les éléments types seront soumis à l'approbation de l'Architecte et du bureau de contrôle.

Conformément à la réglementation concernant la sécurité incendie, l'entreprise donnera les certificats d'agrément des portes utilisées suivant la destination des locaux.

La protection des ouvrages est due par l'entrepreneur de menuiserie, pendant la durée des travaux spécialement la fourniture et pose de tringles provisoires sur les huisseries et bâties.

Les pattes à scellement devront être prévues en nombre suffisant et portées aux plans d'exécution.

Les scellements seront exécutés par l'entrepreneur du présent lot.

#### **6.1.11 QUINCAILLERIE ET FIXATIONS**

Les serrures devront comporter l'estampille N.F - S.N.F.Q et les autres pièces de quincaillerie celle N.F apposée dans un endroit apparent. Tous les matériaux ferreux employés seront protégés par galvanisation, métallisation où bi-chromatage. Tous les alliages légers seront protégés par anodisation 15 microns (label EWAA). Toutes les fixations sur cloisons sèches s'effectueront par des chevilles métalliques MOLLY.

Les boulonnneries et visseries seront conformes aux C.N.M.

#### **6.1.12 PROTECTION DES OUVRAGES**

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n° : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

#### **6.1.12.1 Contre la corrosion**

Tous les articles de quincaillerie seront revêtus, avant pose, d'une couche de peinture au minium de plomb.  
L'emploi du minium de fer est proscrit.

#### **6.1.12.2 Contre l'humidité**

Dès leur livraison sur le chantier, une couche d'impression sera appliquée par l'entrepreneur de peinture. A cet effet, l'entrepreneur du présent lot devra prévenir le peintre au moins quinze jours à l'avance.

#### **6.1.12.3 contre les chocs**

Le déchargement et la manutention devront s'effectuer sans entraîner :

- . de déformation permanente pouvant nuire au bon fonctionnement.
- . de dégradation risquant d'affecter la résistance, l'esthétique où les protections à la corrosion.

Aussitôt après le scellement des ouvrages, des dispositifs de protection seront mis en place pour éviter les chocs et déplacements possibles.

Tous les vitrages seront munis d'une marque signalisatrice; dans le cas contraire, l'entreprise du présent lot devra exécuter un marquage au blanc d'Espagne.

#### **6.1.13 IMPRESSION**

Tous les ouvrages bois tels que (bâtis, huisseries, plinthes, baguettes d'habillage,etc...) devront être imprimés avant pose par le peintre du chantier qui devra être prévenu suffisamment tôt par l'entrepreneur du présent lot.

Tout ouvrage non imprimé avant pose sera déposé, imprimé et remis en oeuvre (avec nouvelle fabrication si nécessaire) aux frais de l'entreprise défaillante.

#### **6.1.14 INCIDENCE V.M.C**

Toutes les portes intérieures des locaux sanitaires seront détalonées de 10 à 15 mm (précision à fournir par le BET chauffage) pour permettre la reprise d'air de la ventilation mécanique contrôlée.

#### **6.1.15 JUSTIFICATION DES PROVENANCES**

Toute justification concernant la provenance des matériaux sera fournie à l'Architecte.

#### **6.1.16 COORDINATION ENTRE ENTREPRISES**

L'entrepreneur du présent lot devra se prêter sans restriction aux exigences découlant d'une parfaite coordination à assurer entre lui-même et les autres corps d'état.

Il devra assister à toutes les réunions de mise au point des interfaces.

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n° : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

### **6.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES**

### **6.3 HYGIENE-SECURITE ET NETTOYAGE**

#### **6.3.1 HYGIENE-SECURITE ET NETTOYAGE**

- L'entreprise chiffrera ce poste distinctement dans le cadre de bordereau quantitatif.
- Un prix anormalement bas ne correspondant pas à la réalité pourra donner droit au Maître d'Ouvrage à l'exclusion de l'offre.

### **6.4 NOTA IMPORTANTE**

Le présent quantitatif dressé par le cabinet d'Architecte devra être vérifié par les entrepreneurs avant remise de l'offre.

Il ne pourra être, après coup, utilisé par les entrepreneurs pour la remise en cause du prix forfaitaire soumissionné.

En cas d'erreur flagrante, l'entrepreneur sera tenu d'avertir le Maître d'Oeuvre qui fera les rectifications nécessaires.

#### **Variantes :**

En cas de variantes proposées par l'entreprise, il sera établi, en annexe, le décompte précis en plus et moins correspondant à où aux variantes envisagées.

#### **Nota :**

Les marques indiquées dans le présent document sont imposées aux entreprises qui doivent en tenir compte dans leurs prix de base.

Cependant, d'autres modèles techniquement équivalents pourront être proposés. Ils feront obligatoirement l'objet d'un chiffrage en variante.

### **6.5 MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

#### **6.5.1 DEMOLITIONS-DEPOSES**

- Suivant indications des plans et d'une façon générale de tout ouvrage nécessaire à la réalisation des travaux neufs où de réfection en comparant l'état existant au projet de l'Architecte.
- Démolition et dépose par tout moyen, en prenant toutes les précautions nécessaires pour protéger les ouvrages existants conservés.
- compris sortie et enlèvement des délivres non réutilisables en remblai à la décharge publique où récupération éventuelle au bénéfice des démolisseurs.
- Les travaux de dépose comprendront principalement :
  - . démolition de l'abri de bus extérieur en bois
  - . dépose de la porte accordéon entre l'Accueil et la Kitchenette
  - . dépose de la porte de placard dans l'ancien secrétariat.
  - . dépose du lambris dans l'ancien secrétariat actuel.

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n° : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

- L'ensemble compris toutes sujétions.

### **6.6 BLOCS-PORTE ORDINAIRES**

#### **6.6.1 BLOCS-PORTE 1 VANTAIL DE DISTRIBUTION**

- Comportant :
  - . huisseries où bâtis métalliques livrées avec peinture d'apprêt avec pattes à scellement à la demande et 3 paumelles de 110 pour cloisons placos de 100 mm.
  - . portes prépeintes à âme pleine de 40 mm d'épaisseur finie, label CTB exigé.
- Ferrage par :
  - . pattes à scellement à la demande.
  - . 3 paumelles à recouvrement de 110 zinguées.
  - . serrure à mortaiser type **VACHETTE Série D45 N** où équivalent, garantie 10 ans, label NFQ conforme à la NFP 26.409 et équipé d'un cylindre de sûreté à 5 goupilles type **VACHETTE**.
  - . garniture complète en aluminium anodisé ton inox (F9) sur plaque fondue avec bâche double à col rallongé coté extérieur et intérieur, type **HOPPE VERONA** où équivalent.
  - . 3 plots caoutchouc autocollant amortisseur dans feuillure.
  - . 1 butoir nylon à visser au sol Réf. **NORMBAU PB 80**.
- Localisation : suivant indication des plans Architecte.

##### **6.6.1.1 Format 0,90/2,05 ht.**

6.6.1.1 P.V. pour barre de tirage dans WC Pmr.

#### **6.6.2 BLOCS-PORTE A 1 VANTAIL CF $\frac{1}{2}$ H**

- Sanctionné par un PV d'essai à remettre à l'Architecte et au bureau de contrôle.
- Comportant :
  - . huisseries où bâtis métalliques livrés avec peinture d'apprêt type **PROFEU de MALERBA DUZELET (\*)** où équivalent avec pattes à scellement à la demande et 4 paumelles de 110 pour cloisons sèches de 72 mm.
  - . Porte isoplane prépeinte à âme pleine de 40 mm d'épaisseur portant le label C.T.B. Joint balai sur traverse basse.
- Ferrage par :
  - . 4 paumelles de 110/80.
  - . serrure à mortaiser type **VACHETTE Série D45 N** où équivalent, garantie 10 ans, label NFQ conforme à la NFP 26.409 et équipé d'un cylindre de sûreté à 5 goupilles type **VACHETTE**.
  - . garniture complète en aluminium anodisé ton inox (F9) sur plaque fondue avec bâche double à col rallongé coté extérieur et intérieur, type **Ligne Vérona de HOPPE Réf. 1510/300 M (\*)** où équivalent.
  - . 1 ferme-porte à crémaillère en applique avec bras de coulisse type **GEZE TS 3000** où équivalent.
  - . 3 plots caoutchouc autocollant amortisseur dans feuillure.
  - . 1 butoir nylon à visser au sol Réf. **NORMBAU PB 80**.
- Localisation : pour la porte du local Rangement et pour la porte de la Kitchenette, suivant indication des plans Architecte.

##### **6.6.2.1 Format 0,90/2,05 ht dans le Local Rangement du Vestiaire**

##### **6.6.2.2 Format 1.08/2.82 ht dans la Kitchenette**

### **6.7 FACADES DE GAINES ET PLACARDS**

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°6 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

#### **6.7.1 FACADES DE PLACARD TYPE SOGAL**

- Portes coulissantes type **SOGAL** version chantier (\*) où équivalent (teinte pour les panneaux au choix de l'Architecte dans nuancier du fabricant).
- Les vantaux seront constitués de panneaux de 10 mm d'épaisseur, encadrés sur les quatre cotés de profilés en acier laqué. Panneaux de particules selon normes AFNOR NF B54 100-54-110 et DIN 68 761 68 763, classes E1 et revêtus deux faces d'un papier mélaminé, décor de la face visible dans le choix du fabricant.
- Les vantaux comporteront, en partie basse, des boîtiers de réglage télescopiques ROBOTWIN avec roulette montée sur roulement à billes, assurant une liaison mécanique entre profil vertical et traverse basse. Mécanisme amovible comportant un double système d'anti-déraillement sur chaque roulette, clipsé dans les rainures du rail bas.
- Le guidage dans le rail supérieur est assuré par des brosses de part et d'autre de la traverse haute.
- Le rail bas comportera sur l'un de ses cotés un pan vertical dit "arrêt de moquette".
- Le rail haut comportera, sur l'un de ses cotés, un décrochement formant joint creux avec le plafond (ligne d'ombre).
- **Localisation** : pour les portes de placard dans le Secrétariat, pour la porte de placard dans le Bureau des Adjoints et pour la porte de placard dans le Bureau du Maire, suivant indication des plans Architecte.

(\*) **SOGAL - Z.A de Ligugé - Chemin des 2 Croix - 86240 LIGUGE**

Tél. 05.49.55.27.55 - Fax : 05.49.55.26.12

##### **6.7.1.1 De format 1,23/2,50 ht dans le Secrétariat**

##### **6.7.1.2 De format 1,21/2,50 ht dans le Secrétariat**

##### **6.7.1.3 De format 1,17/2,50 ht dans le Secrétariat**

6.7.1.3.1 P.V. pour courbure.

##### **6.7.1.4 De format 2,68/2,50 ht dans le Bureau des Adjoints.**

##### **6.7.1.5 De format 2,58/2,50 ht dans le Bureau du Maire.**

#### **6.7.2 EQUIPEMENTS DE PLACARDS**

- Réalisés en panneaux mélaminé blanc satiné de 22 mm d'épaisseur dont tous les chants visibles recevront une alaise bouvetée et collée en bois exotique constituant raidisseurs pour les étagères.
- Comportant :
  - . une étagère à 1,60 ml du sol posée sur tasseaux.
  - . une cloison de haut en bas en panneaux dito ci-avant déterminant 2 partie.
  - . 5 étagères fixes sur tasseaux en panneaux mélaminé de 19 mm dans les 2 parties.
- **Localisation** : pour les portes de placard dans le Secrétariat, pour la porte de placard dans le Bureau des Adjoints et pour la porte de placard dans le Bureau du Maire, suivant indication des plans Architecte.

##### **6.7.2.1 De format 1,23/2,50 ht dans le Secrétariat**

##### **6.7.2.2 De format 1,21/2,50 ht dans le Secrétariat**

##### **6.7.2.3 De format 1,17/2,50 ht dans le Secrétariat**

6.7.2.3.1 P.V. pour courbure.

##### **6.7.2.4 De format 2,68/2,50 ht dans le Bureau des Adjoints.**

##### **6.7.2.5 De format 2,58/2,50 ht dans le Bureau du Maire.**

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n°6 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

### **6.8 ENCADREMENTS**

#### **6.8.1 ENCADREMENT POUR BAIE LIBRE DE PASSAGE**

- En bois exotique dont toutes les faces apparentes seront corroyées avec arêtes abattues, adapté à l'épaisseur de la cloison compris fixations.
- **Localisation** : pour le passage entre le Dégagement existant et le couloir du Hall de l'extension au Rez-de-chaussée, suivant indication des plans Architecte.

##### **6.8.1.1 Format 1,40/2,04m ht.**

### **6.9 DIVERS**

#### **6.9.1 BANCS SOUS ABRI BUS**

- Comportant :
  - . consoles métalliques en acier galvanisé traité aux résines époxy (teinte au choix de l'architecte) compris fixations dans poteaux béton par chevilles métalliques à expansion.
  - . bancs de forme ovale en lamellé-collé de bois exotique de 60 mm d'épaisseur compris fixations sur consoles métalliques. Les arêtes supérieures seront abattues et arrondies.
  - . habillage central autour du poteau béton en tôle d'aluminium prélaquée 15/10° d'épaisseur compris tous pliages nécessaires et toutes sujétions de fixations sur ossature légère à prendre en compte.
- **Localisation** : sous l'abri bus, suivant indication des plans Architecte.

##### **6.9.1.1 De longueur : 3.30m**

### **6.10 PLAFONDS**

#### **6.10.1 RETOMBEE PLAFOND CIRCULAIRE STAFF**

- Comportant :
  - . Caisson circulaire supportant le plafond bois en staff, dimensions et profils suivant indications des plans. Les éléments en Staff font l'objet de la norme NFP 73.301 de juin 1982. Le plâtre à mouler pour staff fait l'objet de la norme NFB 12.302 de juin 1982. Classement au feu : MO. Épaisseur des parois des demi-coques : 15 mm. Pour les grandes hauteurs, les coques en staff seront renforcées par une armature noyée dans le plâtre. Les ancrages sur poteaux béton existant seront réalisés soit par un patin de scellement bourré pour fixation cheville dans un trou en contre dépouille d'une profondeur minimale de 3 cm soit par goujon où clou posé au pistolet de scellement avec patin pour assujettissement soit par chevilles taraudées autoforeuses ou à expansion. Les joints entre coques seront remplis en plâtre en staff, gâché, serré puis convenablement lissé. Prévoir toutes les fixations pour suspension au plafond béton existant.
  - . Plafond central réalisé en dalles bois perforées de 60 x 60 type MAROTTE essence SYCOMORE où équivalent compris ossature métallique laqué pour dalles démontables (voir notice du fabricant), cornières de rives, profilés primaires, suspentes et tous accessoires de pose. Classement au feu : M1. Ce plafond sera en retrait de la sous-face du caisson staff de 20 mm.

# **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

## **Lot n° : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

- isolation phonique par laine minérale en rouleaux de 80 mm d'épaisseur déroulée de façon parfaitement jointive sur plafond bois compris feutre noir entre isolant et dalles bois.
- Prévoir réservations pour encastrement des spots en collaboration avec l'électricien.
- Mise en oeuvre selon prescriptions du fabricant.
- **Localisation** : pour la retombée de plafond au niveau du Pôle interne, suivant indication des plans Architecte.

### **6.10.1.1 P.V. pour courbure**

## **6.11 PLINTHES**

### **6.11.1 PLINTHES BOIS**

- Plinthes en sapin traité, de section 70 x 11 mm compris toutes sujétions de mise en oeuvre, assemblage à coupe d'onglet et de finitions.
- Plinthe identique posée verticalement pour servir de butée aux portes coulissantes des placards.
- **Localisation** : en périphérie des cloisons et doublage de l'extension de la mairie, suivant indication des plans Architecte.

## **6.12 DIVERS**

### **6.12.1 PANNEAU D'AFFICHAGE EXTERIEUR**

- Fourniture et pose d'un tableau vitrine extérieur de 80x130x5 cm avec fond métallique laqué, encadrement en aluminium anodisé argent, porte ouvrant à la Française avec verre SECURIT de 5 mm d'ép., serrure chromée livrée avec 2 clés.
- **Du type MANUTAN (\*) Réf. 31M783 où équivalent.**
- **Localisation** : devant le Hall d'entrée de l'extension de la mairie, suivant indication des plans Architecte.

(\*) MANUTAN - B.P 105 - 95506 GONNESSE CEDEX

Tél. : 01.34.53.35.35 - Fax : 01.39.85.31.32

### **6.12.1.1 Format 0,80/1,30 ht.**

## **6.13 EQUIPEMENTS**

### **6.13.1 PATERES**

- En inox type BEZAULT ligne EQU'INOX (\*) à fixations invisibles, de diamètre ø 50 mm.
- **Localisation** : dans les 2 Wc Pmr et dans le Vestiaire, suivant indication des plans Architecte.

(\*) S.A BEZAULT - 49160 LONGUE

Tél. : 02.41.53.21.00 - Fax : 02.41.38.81.45

## **DESCRIPTIF**

Affaire : 2013-18 Extension de la Mairie

### **Lot n°6 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

---

#### **6.14 DIVERS**

##### **6.14.1 D.O.E**

- Comportant, en 3 exemplaires chacun dont un reproductible :
  - . Les plans d'Architecte mis à jour.
  - . Les plans techniques et détails d'exécution avec tracés, sections et cotations mis à jour.
  - . La collection complète des divers certificats de garantie et essais des matériaux et matériaux.
  - . Attestations d'assurances spéciales pour matériaux et exécution.
  - . Fiche technique de tous les matériaux mis en oeuvre.
  - . etc...

#### **6.15 NETTOYAGE**

##### **6.15.1 PROPRETE DU CHANTIER-NETTOYAGE Un imposte fixe vitré de 0.90/0.35m ht Une traverse intermédiaire entre le châssis fixe et l'imposte fixe.**

- Toutes les entreprises présentes sur le chantier sont tenues de nettoyer les zones où elles travaillent au jour le jour. Compte tenu de l'espace limité des abords et de l'échec du tri sélectif, chaque entreprise est tenue d'évacuer journalièrement ses gravats. Un poste nettoyage est prévu dans chaque lot.
- En cas de non respect de ces clauses, les entreprises fautives seront pénalisées et un nettoyage pourra être demandé à une entreprise spécialisée par l'Architecte au compte de l'entreprise défaillante après simple demande non satisfaite.